

<https://www.snetap-fsu.fr/Comment-sont-calculés-mes-congés-payés.html>



# Comment sont calculés mes congés payés ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AESH -

**?** Questions  
réponses

Date de mise en ligne : lundi 1er janvier 2024

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

### QUESTION

Qu'en est-il des congés payés ?

### RÉPONSE

En tant qu'[AESH](#), je bénéficie des vacances scolaires. Je travaille sur les 36 semaines de l'année scolaire.

- Les congés payés sont déjà déduits lors du calcul des 1607 heures de travail effectuées par les agents contractuel à plein temps. Voici comment est calculé le temps de travail de 1607 heures :
  - " À partir des 365 jours d'une année on enlève :
    - <sup>a</sup> 104 jours de repos hebdomadaire,
    - <sup>a</sup> 8 jours fériés (c'est une moyenne car certains tombent le week-end),
    - <sup>a</sup> 25 jours de congés annuels (nombre de jours fixé réglementairement).
  - " On compte ainsi 228 jours travaillés.
  - " 35 heures par semaine = 7 h par jour.
  - " 228 jours x 7 h = 1 596 h / an (arrondies à 1600 + 7 heures au titre de la journée de solidarité).

Puisque les congés sont pris en partie en dehors des périodes d'été les [AESH](#) ont le droit à 2 jours jour de fractionnement.

cf : [lien vers la question jours de fractionnement du site](#)

source : note de service de septembre 2024 III-9